

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 12 août 2025 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Identification du site concerné :
14 rue du Pierre, lot 1 949 362, zone R-17

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'une remise à une distance de 1 mètre de l'emprise de la rue Benoit-Sauvageau. L'article 79 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrit qu'un bâtiment accessoire (remise) doit respecter une marge d'implantation minimale de 3 mètres de l'emprise de la rue.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 24 juillet 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 24 juillet 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 24 juillet 2025.

Donné à Charlemagne ce 24 juillet 2025



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière